



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Croissance

Question au Gouvernement n° 1692

Texte de la question

M. le président. La parole est à M. Jean-Pierre Abelin.

M. Jean-Pierre Abelin. Ma question s'adresse à M. le ministre du travail et des affaires sociales.

Chacun se rejouira, dans cet hémicycle et au-delà, de deux nouvelles tombées ces derniers jours: la révision à la hausse de la croissance au premier trimestre et la diminution, pour le deuxième mois consécutif, du nombre des demandeurs d'emploi. (Exclamations sur les bancs du groupe socialiste et du groupe communiste.)

M. le président. Un peu de calme, mes chers collègues !

M. Jean-Pierre Abelin. Nous constatons une croissance plus forte que prévu et, surtout, plus riche en emplois que ces dernières années. Jusqu'à présent, avec un taux de croissance inférieur à 2 p. 100, l'économie française ne permettait pas une création nette d'emplois. Si ce taux n'était pas supérieur à 2,5 ou 3 p. 100, il ne permettait pas de réduire le chômage.

Mais l'évolution constatée est récente et reste fragile; elle demande à être confirmée et confortée. Pouvez-vous nous dire, monsieur le ministre, quels enseignements vous tirez de ces premiers résultats, quels dispositifs ont été les plus efficaces pour enrichir la croissance en emplois et quelles mesures vous envisagez de prendre pour conforter ces premières évolutions positives ? (Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.)

M. le président. La parole est à M. le ministre du travail et des affaires sociales.

M. Jacques Barrot, ministre du travail et des affaires sociales. Monsieur Abelin, il est exact que nous avons noté une diminution du nombre des demandeurs d'emploi de l'ordre de 15 400.

M. Martin Malvy. C'est faux ! Vous avez changé les statistiques !

M. le ministre du travail et des affaires sociales. Il faut non pas en tirer des conclusions définitives, mais bien comprendre la portée de ces résultats. Ils prouvent que la croissance française, supérieure aux prévisions, se fait plus riche en emplois. Dans les années 80, chaque point de croissance créait environ 20 000 emplois. En 1995, on peut considérer qu'un point de croissance a créé 65 000 emplois. Il y a donc bien un enrichissement de la croissance en emplois, qui est dû à une stratégie qu'il faut poursuivre avec obstination.

La baisse du coût du travail moins qualifié, l'aménagement du temps de travail, la proposition de loi que le Parlement vient d'adopter définitivement vont dans ce sens, ainsi que le développement des emplois de service, avec, notamment, le succès que connaît le chèque emploi-service. (Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.)

Plusieurs députés du groupe socialiste. C'est faux !

M. le ministre du travail et des affaires sociales. Il faut continuer dans cette voie. Nous avons désormais la chance d'avoir une croissance plus riche en emplois que notre voisin allemand, ce qui n'était pas le cas auparavant.

En ce qui concerne le chômage des jeunes, nous notons la aussi des progrès puisqu'il y a eu 3 000 chômeurs de moins en avril, et 10 000 chômeurs de moins depuis janvier.

Cela est dû à tous nos efforts, en particulier au vote de la loi sur l'apprentissage et aux contrats des programmes régionaux pour l'emploi, dont la mise en place continue, Anne-Marie Couderc et moi-même pouvons en témoigner.

M. Laurent Cathala. Vous n'y croyez pas vous-même !

M. le ministre du travail et des affaires sociales. Monsieur Cathala, un peu de modestie ! (Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.)

Enfin, le chômage de longue durée a diminué dans des proportions inconnues auparavant. (Applaudissements sur les mêmes bancs. - Protestations sur les bancs du groupe socialiste.)

Texte de la réponse

M. le président. La parole est à M. Jean-Pierre Abelin.

M. Jean-Pierre Abelin. Ma question s'adresse à M. le ministre du travail et des affaires sociales.

Chacun se rejouira, dans cet hémicycle et au-delà, de deux nouvelles tombées ces derniers jours: la révision à la hausse de la croissance au premier trimestre et la diminution, pour le deuxième mois consécutif, du nombre des demandeurs d'emploi. (Exclamations sur les bancs du groupe socialiste et du groupe communiste.)

M. le président. Un peu de calme, mes chers collègues !

M. Jean-Pierre Abelin. Nous constatons une croissance plus forte que prévu et, surtout, plus riche en emplois que ces dernières années. Jusqu'à présent, avec un taux de croissance inférieur à 2 p. 100, l'économie française ne permettait pas une création nette d'emplois. Si ce taux n'était pas supérieur à 2,5 ou 3 p. 100, il ne permettait pas de réduire le chômage.

Mais l'évolution constatée est récente et reste fragile; elle demande à être confirmée et confortée. Pouvez-vous nous dire, monsieur le ministre, quels enseignements vous tirez de ces premiers résultats, quels dispositifs ont été les plus efficaces pour enrichir la croissance en emplois et quelles mesures vous envisagez de prendre pour conforter ces premières évolutions positives ? (Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.)

M. le président. La parole est à M. le ministre du travail et des affaires sociales.

M. Jacques Barrot, ministre du travail et des affaires sociales. Monsieur Abelin, il est exact que nous avons noté une diminution du nombre des demandeurs d'emploi de l'ordre de 15 400.

M. Martin Malvy. C'est faux ! Vous avez changé les statistiques !

M. le ministre du travail et des affaires sociales. Il faut non pas en tirer des conclusions définitives, mais bien comprendre la portée de ces résultats. Ils prouvent que la croissance française, supérieure aux prévisions, se fait plus riche en emplois. Dans les années 80, chaque point de croissance créait environ 20 000 emplois. En 1995, on peut considérer qu'un point de croissance a créé 65 000 emplois. Il y a donc bien un enrichissement de la croissance en emplois, qui est dû à une stratégie qu'il faut poursuivre avec obstination.

La baisse du coût du travail moins qualifié, l'aménagement du temps de travail, la proposition de loi que le Parlement vient d'adopter définitivement vont dans ce sens, ainsi que le développement des emplois de service, avec, notamment, le succès que connaît le cheque emploi-service. (Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.)

Plusieurs députés du groupe socialiste. C'est faux !

M. le ministre du travail et des affaires sociales. Il faut continuer dans cette voie. Nous avons désormais la chance d'avoir une croissance plus riche en emplois que notre voisin allemand, ce qui n'était pas le cas auparavant.

En ce qui concerne le chômage des jeunes, nous notons là aussi des progrès puisqu'il y a eu 3 000 chômeurs de moins en avril, et 10 000 chômeurs de moins depuis janvier.

Cela est dû à tous nos efforts, en particulier au vote de la loi sur l'apprentissage et aux contrats des programmes régionaux pour l'emploi, dont la mise en place continue, Anne-Marie Couderc et moi-même pouvons en témoigner.

M. Laurent Cathala. Vous n'y croyez pas vous-même !

M. le ministre du travail et des affaires sociales. Monsieur Cathala, un peu de modestie ! (Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.)

Enfin, le chômage de longue durée a diminué dans des proportions inconnues auparavant. (Applaudissements sur les mêmes bancs. - Protestations sur les bancs du groupe socialiste.)

Données clés

Auteur : [M. Abelin Jean-Pierre](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 1692

Rubrique : Politique économique

Ministère interrogé : travail et affaires sociales

Ministère attributaire : travail et affaires sociales

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 5 juin 1996, page 3752

Réponse publiée le : 5 juin 1996, page 3752

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 5 juin 1996